

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

**État des lieux du cinéma dans les îles de
l'océan Indien**

**Réflexions et bilan issus des Forums Film Bazar
2014, 2015 et 2016**



Avec la contribution financière de l'Union Européenne et le concours du Groupe des États ACP



SOMMAIRE

Préambule	p3
Avant-propos : historique et contexte	p4
État des lieux global de la situation actuelle du cinéma dans les îles de l’océan Indien	p6
La formation	p6
La création	p6
La distribution et la diffusion	p7
La formation	p8
Constats	p8
Préconisations	p9
La production	p10
Constats	p10
Préconisations	p11
La distribution	p12
Constats	p12
Préconisations	p14
Charte de collaboration entre festivals des îles de l’océan Indien	p15

Préambule

Depuis leur création, les festivals CIFF (Comores), RFC (Madagascar), Île Courts (Maurice) et FIFAI (la Réunion) mènent une réflexion autour des moyens du développement du cinéma dans et de la région océan Indien. Ce document est le fruit de cette réflexion de plus de 10 ans, en particulier entre 2014 et 2016 à l'occasion des trois éditions du Forum Film Bazar qui se sont consécutivement tenues à Maurice, à la Réunion et aux Comores dans le cadre du projet l'Archipel des Cinémas, bénéficiaire du programme ACP Cultures+ financé par l'Union Européenne et soutenu par les Groupe des États ACP.

Avant propos

Historique et contexte

Dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, le cinéma est ancien sur un territoire comme Madagascar, naissant aux Comores et fut embryonnaire à la Réunion pendant de nombreuses années. À Maurice, il a commencé avec des tentatives sporadiques de réalisation de films de famille dans les années 50.

Le cinéma fit d'abord son apparition par la diffusion de films dès la fin des années 1800. Les premières projections de films français dans les îles de l'océan Indien datent de 1896.

Les premiers tournages de films sur ces îles datent des années 1930, à la Réunion avec le film d'André Albany sur le volcan, pour l'exposition coloniale de 1931 et « Rasalama Maritiora » de Philippe Raberojo en 1937 à Madagascar. Par la suite les films réalisés étaient en grande partie tournés par des cinéastes venant de l'extérieur (on pourrait citer notamment le film « La Sirène du Mississippi » de François Truffaut à la Réunion dans les années 1960).

Madagascar a une histoire très particulière et riche avec le cinéma qui a pris naissance au sein d'une politique coloniale. Le premier film, « Rasalama Maritiora », fut l'œuvre de missionnaires dans les années 1930. Après l'Indépendance, en 1960, s'en est suivi un vide et une résurrection à la période socialo-communiste à partir de 1975.

Les cinéastes de Madagascar ont été les premiers à bénéficier de véritable formation en cinéma. Cette période socialo-communiste des années 70 a permis aux Ignace Solo Randrasana, Benoît Ramampy et Raymond Rajaonarivelo de se former en Russie. Il s'agissait de favoriser un cinéma de propagande.

Les premiers films des cinéastes réunionnais voient le jour dans les années 80, avec notamment Jim Damour, Sandro Agénor et Madeleine Beauséjour ou encore Aliocha avec le premier long métrage « Le Moutardier ».

À Maurice, la Mauritius Film Development Corporation (MFDC), créée en 1986, est l'organisme public chargé du développement du cinéma. Cependant, à cause d'un manque de cohérence et de stabilité dans ses activités, cet organisme n'a pu être à la hauteur des attentes des professionnels locaux. En 2005, la MFDC édite un coffret sur le patrimoine cinématographique mauricien. Il s'agit des films de Roger Long Piew. Elle tentera de mettre en place quelques formations et petits festivals de façon sporadique pour le développement du cinéma mauricien. Dans un autre objectif, la MFDC facilite l'obtention des permis pour les tournages étrangers.

Dans les années 80, les réalisateurs de la diaspora qui se sont formés à l'extérieur, à l'instar de Rada Jaganathen reviennent au pays et commencent à réaliser des films à Maurice.

Dans les années 90, la Réunion initie un mouvement de formation en cinéma. Elle met en place des fondamentaux, d'abord en photo puis en cinéma, avec la ville du Port, le Village Titan et l'Institut de l'Image de l'Océan Indien (sous l'initiative d'Alain Gili et d'Alain Séraphine).

La Réunion possédait par ailleurs une cinémathèque, hébergée par le centre réunionnais d'action culturelle, disparue aujourd'hui.

Dans cette zone du sud-ouest de l'océan Indien, et particulièrement à Madagascar, on note un vide, une absence de dynamisme du cinéma dans les années 1990. Les salles de cinéma furent fermées et transformées souvent en lieux de culte (comme sur le continent africain). S'ensuit un phénomène d'affaiblissement du secteur du cinéma, couplé à la fuite des jeunes Malgaches qui formeront la diaspora. On observe également une raréfaction des fonds d'aide internationaux destinés au cinéma des pays dits du Sud.

Dans les années 2000, les cinéastes des diasporas reviennent au pays pour faire renaître le cinéma via la création de festivals. Sont donc apparus successivement :

2003 : Festival International du Film d'Afrique et des Îles (faisant suite aux journées de rencontres du film d'Afrique et des îles », nées dès 1993, avec une déclinaison à Mayotte en 1996 dans le village de Tsararano) au Port à la Réunion

2005 : Les Rencontres du Film Court (RFC), à Madagascar

2007 : Île Courts - Festival international du Court Métrage de Maurice

2011 : Comoros International Film Festival (CIFF), aux Comores

L'année 2001 voit la mise en place d'une commission régionale du film (ADCAM) à la Réunion, qui devint l'Agence Film Réunion. Celle-ci servit d'ailleurs de modèle aux autres départements français d'outre-mer. Cette agence est gérée paritairement par les professionnels avec la Région Réunion et est liée au service économique.

À Maurice, la Mauritius Film Development Corporation, créée en 1986, mit en place diverses formations de courtes durées : les ateliers Varan, les formations de Francis Leroy au Centre Charles Baudelaire (désormais Institut français de Maurice) qui ont contribué à la formation de nombreux professionnels. On note la mise en place de quelques festivals de courts métrages, des présentations de films en collaboration avec les ambassades qui ont contribué à faire naître un intérêt pour le cinéma sur le territoire.

Aux Seychelles, Sinésésel est une association fondée en 2008 par Mira Savy avec le Festival Kreol. Elle n'est plus active aujourd'hui.

Un constat découle de cet historique : les festivals servent de révélateurs sur les lacunes d'un secteur professionnel en pleine mutation alors qu'ils ne devraient faire que de la diffusion.

Depuis une décennie, on observe une volonté affichée de travailler ensemble, entre festivals dans l'océan Indien. Tout est parti du constat que le contenu cinématographique venu de l'océan Indien manquait ou restait très faible, alors que des festivals existaient pour le valoriser. C'est ainsi qu'est né le Forum Film Bazar, qui se veut être une plateforme d'échanges d'expériences et de réflexion sur la structuration d'une filière professionnelle et ses corollaires.

État des lieux global de la situation actuelle du cinéma dans les îles de l'océan Indien

En partant du triptyque formation, création et diffusion, les trois années de tables rondes du Forum Film Bazar et les dix années de coopération des quatre festivals de cinéma de notre région nous renseignent sur les aspects suivants :

La formation

À la Réunion, des structures de formation à l'image sont créées dans la ville du Port au milieu des années 90, à l'initiative de l'association Village Titan. S'y ajoutent par la suite l'Institut de l'image de l'océan Indien (ILOI) et l'École supérieure d'Art de la Réunion. Des dispositifs d'éducation à l'image au sein de l'Éducation Nationale française et au sein du secteur socio-éducatif font également leur apparition.

Dans les autres îles (Madagascar, Maurice, Comores), les réalités et difficultés liées à la formation des cinéastes sont partagées : il n'existe pour l'heure aucune possibilité de formation au cinéma sur ces territoires. Depuis une dizaine d'années, les festivals tentent alors de combler ces manques en proposant des formations courtes qui contribuent à créer une dynamique et un engouement autour du cinéma, mais dont l'impact est limité du fait de la durée des formations. Aux Comores, on note que c'est essentiellement la diaspora comorienne, formée à l'étranger, qui s'est emparée du cinéma.

La création

On note globalement des initiatives à Maurice et à la Réunion pour développer l'industrie cinématographique, ces deux territoires privilégiant la venue de productions étrangères se servant de ces îles comme lieux de tournage.

Le cinéma est cependant un art qu'il faut aussi développer localement, au risque d'être oublié, d'être déconnecté des problématiques citoyennes mais aussi de laisser aux autres le soin de nous définir ; et peut être aussi de nous « finir ».

Cela dit, une étape semble être franchie à la Réunion où le développement de la création cinématographique locale a été pris en considération, avec l'augmentation conséquente du fonds de soutien et des initiatives comme les résidences d'écriture, en fiction et en documentaire. Cependant, il subsiste des incohérences entre politique métropolitaine et réalité territoriale.

À Maurice, l'association Porteurs d'Images mène et suit des productions de courts métrages dans le cadre du Festival Île Courts depuis 2007. Entre 2005 et 2006, la Mauritius Film Development Corporation crée un fonds de soutien, aujourd'hui disparu, destiné à la production locale. Depuis quelques années, à Maurice, existe le Film Rebate Scheme, accessible aux étrangers comme aux Mauriciens. Il s'agit d'un programme de remboursement des dépenses engagées pour la production d'un film tourné à Maurice. Ce programme exclut néanmoins le court métrage. Par ailleurs, il fixe son application sur des coûts de production qui peuvent paraître relativement élevés pour les réalisateurs mauriciens qui souhaiteraient y prétendre. De rares cinéastes aguerris parviennent à mener des projets de long métrage à terme, mais les jeunes auteurs se retrouvent pris entre l'absence d'un fond de soutien national et la rude compétition internationale.

Aux Comores, un cinéma naissant cherche encore ses appuis et ses ancrages auprès des pouvoirs publics et du secteur privé. Le CIFF (festival qui impulse la dynamique cinéma) semble suivre la voie mauricienne en matière de soutien et d'accompagnement à la production des jeunes auteurs. La création est sporadique et peu accompagnée au niveau régional voire international.

À Madagascar, la création est légèrement soutenue par l'Office du Cinéma Malagasy (Omasi), au travers d'un fonds, Asa Sary, faiblement doté. Les cinéastes sont soutenus par des dispositifs émanant des festivals (RFC) ou par le programme DOC OI (de Doc Monde) à Tamatave pour le documentaire de création. Les autres réalisateurs sont en autoproduction ou travaillent de façon collective pour créer. Peu émergent au niveau international avec des fonds assez conséquents pour travailler dans de bonnes conditions.

La distribution et la diffusion

Sur ce point, on note deux réalités mais avec une résultante commune :

- d'un côté, Maurice et la Réunion possèdent des salles commerciales mais qui sont très frileuses et diffusent timidement les productions locales (alors que celles-ci rencontrent un certain succès auprès du public) ;
- d'un autre côté, Madagascar et les Comores ne possèdent plus de salles et ont, de fait, des espaces de diffusion limités.

Il y a peu de distributeurs dans nos îles, à part un distributeur indépendant et historique à la Réunion, Ohana Cinéma. Un distributeur africain est basé à Maurice (Côte Ouest), mais est spécialisé dans la série télévisée pour le marché africain. Ces distributeurs restent peu intéressés par la création locale et régionale. À Madagascar et aux Comores, ce maillon essentiel de la chaîne vertueuse du cinéma existe à peine.

Quant aux télévisions, on note un intérêt, mais une problématique existe sur le paiement des droits des films dans certains territoires comme aux Comores et à Madagascar. Cela mène souvent à des négociations longues et des blocages. La plupart des télévisions régionales fonctionnant sur des moyens financiers, techniques et humains limités, la question de la place de la création locale devient alors très délicate, au regard de la nécessité pour les cinéastes de voir leurs droits respectés.

Seuls Réunion Première, et Mayotte Première à un degré moindre, ont une politique de soutien à la création. Canal+ a obligation d'investir dans le cinéma des ROM (la Réunion) via Canal Overseas. Dans les autres pays, Canal+ n'est présent que comme fournisseur de contenu, mais pas comme diffuseur à part entière. Dans les années 2000 la Mauritius Broadcasting Corporation (MBC) commandait des programmes aux producteurs privés, avec un cahier des charges et achetait également des films locaux.

Pourtant, les chaînes de télévision, comme tous les autres canaux de distribution, ne sont pas à négliger et il faut notamment voir plus loin sur le plan géographique en vendant nos films à des chaînes étrangères. On note toutefois une grande concurrence sur ce secteur. À noter que très peu de chaînes internationales achètent du contenu africain.

En guise de premier constat, une logique de structuration des trois grands axes (formation, création distribution) de la filière devient une nécessité impérieuse.

La formation

Constats

Des politiques publiques différenciées selon les pays

- en développement dans les pays comme Madagascar et les Comores
- affirmées : France avec l'État et la Région et à Maurice au travers de Porteurs d'Images

Des contextes professionnels différenciés entre pays

Des structures d'enseignement, d'éducation et de formation différenciées, peu nombreuses, aux moyens limités, non pérennes, selon les pays :

- associations et festivals pour Maurice, Madagascar, Comores,
- secteur privé en développement pour la Réunion,
- rares structures pérennes (ILOI à la Réunion)

Des ressources en formateurs limitées (pas de formation de formateurs) ou non adaptées

- ressources limitées dans les pays aux cinématographies anciennes : Madagascar, Maurice, Réunion
- ressources intermittentes mais décontextualisées des imaginaires et des cultures de l'océan Indien (moralité, littératures, poésies) dans toutes les îles

Des outils de détection des talents embryonnaires (tendance à la fermeture de la plupart des aînés), comment repérer les jeunes talents ? Une réflexion doit être menée dans ce sens

- associations professionnelles naissantes et souvent avec des moyens limités
- travaux de formations ponctuels des festivals dont l'impact est limité

D'autres freins au développement :

- absence de critique cinématographique
- absence ou faiblesses des organisations collectives porteuses de propositions
- milieu privé (producteurs) plus investis dans la formation aux techniques qu'aux démarches de création. Faible dynamique interprofessionnelle inter-îles et d'échanges de formateurs entre îles
- Difficultés relatives à suivre les parcours des jeunes cinéastes
- Incompréhension générale du contexte professionnel et tout autant culturel, ainsi que des procédures de soutien pour les jeunes talents
- Manque de catalogue évaluant l'ensemble des ressources disponibles avec lieux et informations adaptés
- Difficulté à ouvrir des lieux de travail adaptés (tels que les Universités, sauf pour Maurice, et à un degré moindre, les Comores)
- Difficulté à la mobilité dans l'océan Indien et à l'international
- Pas de politique culturelle au niveaux des états, pas d'organismes publics efficaces

Préconisations

Favoriser les politiques publiques en matière d'appui à la formation professionnelle en cinéma

Favoriser, à part égale, la formation théorique (critique et culture cinématographique) et technique

Soutenir les initiatives d'éducation à l'image, aussi bien auprès du jeune public que du public général

Mettre en place un programme d'éducation à l'image dans les programmes scolaires officiels

Encourager le recours aux formateurs de la région océan Indien (plus proches des réalités locales)

Reconnaître et soutenir l'action des festivals dans leurs missions d'éducation à l'image et de soutien au développement des cinémas de l'océan Indien

Importance de développer des centres de ressources (de type cinémathèque) autour du cinéma pour tous les publics.

La production

Constats

Il existe très peu de coproductions dans la région. La production est principalement concentrée sur chaque territoire.

- des productions de courts métrages de fictions, de documentaires ou d'animations mais peu de longs métrages.
- la plupart des projets de film pâtissent d'un manque flagrant dans le domaine de la production (manque d'accompagnement et de financement). La production est le maillon faible de la chaîne car les porteurs de projets sont en général peu ou mal formés et donc dans une grande fragilité.
- quelques formations sont organisées autour de la production, mais souvent trop calquées sur le modèle français.
- des sociétés de production surtout dédiées à un auteur/réalisateur, voire à un film. Peu ou pas de sociétés de production dédiées à la production au sens large et ouvertes à tous les projets notamment de coproduction. À noter que la coproduction reste compliquée à mettre en place parce que les lois de protection, les règles, les conditions, les attentes, les tarifs de chaque territoire sont tellement différents qu'ils sont difficiles à faire cohabiter au sein d'un même projet.
- peu de lieux de rencontres dans la zone qui pourraient favoriser les coproductions. Les rencontres se font principalement lors des festivals (RFC à Madagascar, Île Courts à Maurice, CIFF aux Comores, FIFAI à la Réunion) ou lors des résidences d'écritures notamment DOC OI à Tamatave (Madagascar) dédié aux documentaires. C'est pourquoi le Forum Film Bazar, de 2014 à 2016, a tenté de pallier ce manque en rassemblant de façon régulière et structurée différents acteurs contribuant au développement du cinéma dans l'océan Indien.
- peu de fonds dédiés et accessibles à la production locale et à la coproduction régionale :
 - Fonds de soutien de la Région Réunion mais peu adapté à la coproduction de projet des autres îles. Bureau des tournages très développé pour recevoir et soutenir les productions extérieures ;
 - Film Rebate Scheme du Board of Investment (BOI) à Maurice, mais surtout adapté pour les productions étrangères (budgets de production d'au moins 100 000 \$) ;
 - Fonds de soutien privé (Vima/Festival RFC) à Madagascar. Projet d'un fond de soutien de l'État (Office du cinéma) et également d'un bureau des tournages.

Préconisations

Favoriser l'émergence de sociétés de production avec une stratégie globale, qui aient comme objectifs de développer une activité rentable, de porter des projets en coproduction dans la zone, de développer un catalogue d'œuvres de l'océan Indien exportables, à la condition préalable de créer les conditions pour l'émergence de talents et de projets de qualité.

Favoriser le développement de la distribution des œuvres produites dans la région. Sensibiliser les sociétés de production à la distribution notamment comme moyens d'investissement dans de nouvelles œuvres. Favoriser l'émergence d'au moins une structure de distribution centrée sur les œuvres de la région.

Mettre en place un catalogue des œuvres de la région (site web, catalogue PDF, brochure, etc.). Favoriser la construction et l'essor de salles de cinéma (ou de lieux de projection) dans les pays de la zone. Inciter la projection des œuvres de la zone. Développer la visibilité des œuvres.

Inciter les diffuseurs de la région à coproduire et diffuser les œuvres locales. Favoriser l'achat des œuvres locales à un coût raisonnable. Sensibiliser la mise en place de cases dédiées aux œuvres locales.

Favoriser l'émergence de fonds de soutien à la production dans chaque pays qui autorisent les coproductions entre pays de la zone.

Inciter à la création d'un fonds de soutien régional à la production et à la distribution (par exemple dans le cadre de la COI).

Favoriser le développement de la formation à la production en lien avec les problématiques et les réalités de la zone. Inciter la mise en place de cursus liés à la production dans les structures existantes.

Favoriser l'implication d'organismes bancaires locaux dans le soutien à la trésorerie des sociétés de production, voir dans le soutien à l'investissement dans les œuvres.

La distribution

Constats

La distribution représente une source de financements (liée à la production) qui permettrait de faire de nouveaux films et de faire en sorte que les films soient vus. C'est un des maillons les plus importants de la chaîne du cinéma. Au cœur de ce maillon il y a les diffuseurs, les exploitants, les exportateurs, les acheteurs donc les vendeurs ou loueurs qui sont les producteurs et les distributeurs.

Diffusion et public local

Dans les territoires de l'océan Indien – Madagascar, les Comores, la Réunion et Maurice – le public est essentiellement confronté à un cinéma commercial de type blockbusters hollywoodiens ou bollywoodiens. La diffusion et la distribution d'un contenu différent, notamment de films produits dans l'océan Indien, restent difficiles et minoritaires. Pourtant, ces films parlent de réalités culturelles indianocéaniques et permettent de soulever des espaces de réflexions autour de problématiques territoriales.

Les salles de cinéma

Sur ce point, on note deux réalités mais avec une résultante commune :

- d'un côté Maurice et la Réunion qui possèdent des salles commerciales.
- d'un autre côté, Madagascar et les Comores qui n'en possèdent plus et qui ont, de fait, des espaces de diffusion limités.

On peut souligner l'importance de l'exploitation en salle étant donné que :

- elles contribuent grandement aux recettes d'un film.
- elles valorisent les productions.
- elles permettent des conditions de visionnage idéales pour le public.

Les télévisions

La vente aux télévisions locales aux Comores, à Madagascar et à Maurice, se heurte au manque de moyens de ses structures et à leur politique en matière de gestion des droits d'auteur. Souvent ces chaînes locales et nationales ont une vision inversée des rôles. Elles considèrent la diffusion de contenu cinématographique local comme de la promotion faite aux cinéastes locaux. On note un désengagement de leur part sur la recherche de fonds privés (publicités) qui permettraient de financer des programmes.

Par ailleurs, les négociations et les ententes trouvées avec ces chaînes sont souvent avortées par les changements de situation politique dans les pays précités.

Le DVD

Le support DVD permet une vente et une distribution dans les commerces conventionnels : librairies et supermarchés. Cependant, les revenus de ces ventes sont extrêmement limités du fait du piratage (qui représente également une économie parallèle) et des nouvelles pratiques de visionnage des films sur

le web, comme partout dans le monde.

Les DVD produits jusqu'à présent s'adressent à une niche, à une élite éduquée qui les considèrent comme des objets à offrir ou à collectionner.

Les canaux de diffusion alternatifs

Aux Comores, à Madagascar et à Maurice, le marché du DVD piraté est très présent, visible et toléré. Moins chers, ces DVDs piratés sont achetés par un public très large, souvent au pouvoir d'achat limité. Aussi, ce canal peut représenter un moyen d'accéder à ces publics qui se situent en dehors des circuits culturels conventionnels comme les festivals.

Les télévisions de rue ou les petites salles informelles de vidéos sont présentes aux Comores et à Madagascar pour pallier le manque de salles de cinéma. Très populaires, elles regroupent les badauds et les habitués de tout âge. Elles diffusent principalement des blockbusters et des films commerciaux américains, européens et asiatiques.

Le web

Les plateformes de streaming en ligne officielles comme Netflix, ou officieuses, représentent un canal de diffusion qui se développe de manière exponentielle sur nos territoires de l'océan Indien comme dans le reste du monde. La proportion d'utilisateurs est évidemment différente selon les réalités économiques et les connections internet des territoires de la région.

Les festivals

Sur chaque territoire, les festivals représentent des temps forts et des espaces de valorisation du cinéma indianocéanique. Ces festivals développent des stratégies de démocratisation culturelle pour toucher tous les publics et notamment le jeune public.

Diffusion à l'international

Les salles de cinéma

L'exploitation en salles de cinéma à l'étranger de films de l'océan Indien est minimale et se limite au réseau de salles art et essai.

Les télévisions

La distribution aux chaînes étrangères représente une source indispensable, mais de moins en moins dotée sur le plan financier et qui reste très difficile d'accès.

Le DVD

La vente des DVDs à l'étranger est possible, mais reste quasi inexistante.

Le web

Le web représente une possibilité mais qui, jusqu'à présent, a été peu explorée de manière concrète.

Les festivals

Les films produits dans la région, essentiellement le court métrage, circulent plutôt bien dans les festivals internationaux.

La sélection des films de l'océan Indien en festivals internationaux permet une reconnaissance de la qualité des productions et leur donnent une valeur ajoutée. Les prix éventuellement décrochés à cette occasion y participent également.

La distribution en festivals permet également de toucher un public plus large.

Préconisations

Développer les publics grâce à des projections de films de la région en salle, lors de festivals et sur les TV locales et par le biais d'actions d'éducation à l'image.

Développer la distribution des films à l'international, notamment dans les festivals, sur les plateformes VOD et par les canaux classiques, pour permettre une visibilité et une reconnaissance de l'existence d'un cinéma de l'océan Indien.

Permettre à la distribution d'alimenter la production de films de la région par l'application de taxes sur les produits culturels audiovisuels (étrangers notamment).

Conserver une logique d'exploitation en salles sur les territoires de l'océan Indien, en continuant à sensibiliser les salles commerciales existantes aux potentialités d'exploitation du contenu local.

Mettre en place des lieux alternatifs de diffusion en s'appuyant sur les réseaux associatifs.

Explorer les nouveaux canaux de diffusion qu'offrent le web et les outils numériques dans la stratégie de distribution de contenu régional.

Réfléchir à des solutions locales plus proches des réalités de consommation culturelle locales (en utilisant, pourquoi pas, les canaux alternatifs, à l'image des « markeeters » nigériens de Nollywood).

Réfléchir à des moyens de valoriser les droits d'auteur en tenant compte des réalités locales.

Mutualiser l'offre des films dans l'océan Indien autour d'un catalogue commun qui offrirait une meilleure visibilité à l'international.

Réfléchir aux possibilités de développement d'un organisme de distribution commun à la région des îles de l'océan Indien.

Charte de collaboration entre festivals des îles de l'océan Indien

CHARTRE DE COOPÉRATION ENTRE LES FESTIVALS DE CINÉMA DE L'OCÉAN INDIEN

Préambule

Cette charte s'inscrit dans les conclusions de la coopération mise en place entre les festivals à travers le Forum Film Bazar, soutenu par le programme ACP Cultures + dans le cadre du Projet L'Archipel des Cinémas.

Les festivals signataires de la charte

- ÎLE COURTS-FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT MÉTRAGE DE MAURICE (PORTEURS D'IMAGES / Maurice)
- RENCONTRES DU FILM COURT (RFC / Madagascar)
- COMOROS INTERNATIONAL FILM FESTIVAL (CIFF / Comores)
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AFRIQUE ET DES ÎLES (FIFAI / la Réunion)

Désignés ci-après : membres signataires

Les membres signataires de cette charte, constitués en « commission ad' hoc » s'engagent à respecter les règles qui seront énoncées ci-dessous :

- Ils possèdent les qualités professionnelles et d'exploitation requises par la législation de leur pays.
- Ils ont souscrit aux assurances nécessaires à la protection des personnes et à l'exploitation des lieux où se déroulent les manifestations relatives à leur activité.
- Ils rémunèrent les artistes et les professionnels du cinéma participant ou collaborant à la manifestation dans le respect de la législation du travail en vigueur de leur pays.
- Ils s'acquittent des droits d'auteur, conformément à la législation en vigueur de leur pays.

Les festivals précités s'engagent à respecter les droits d'auteur pour les œuvres qu'ils diffusent : en rémunérant les réalisateurs (droits de projection) ou faute de rémunération, en invitant les réalisateurs dans leurs festivals.

Objectifs

- Développement artistique

Les membres signataires s'engagent à favoriser la création, la promotion et la circulation de projets cinématographiques de chacun des pays membres ainsi que les projets en communs. Ils soutiennent le développement et la diffusion des films de la région océan indien ainsi que les autres films présentant un intérêt pour la région et pays concernés.

- Échange

Les membres signataires s'engagent à favoriser les moments d'échanges et de partage d'expériences et favoriseront la circulation des films ainsi que celles des cinéastes et autres professionnels de la filière dans un objectif d'enrichissement mutuel et de partage des moyens.

- Mutualisation

Les membres signataires encourageront la mutualisation d'expériences organisationnelles et de communication (magazine des festivals, newsletters informatives, relations presse...).

- Représentation

Les membres signataires organiseront la représentation collective auprès des différentes institutions (intérieures ou extérieures) en lien avec leur activité et leur territoire.

Moyens

Les membres signataires poursuivront les objectifs précédemment énoncés par tous les moyens à leur disposition, et notamment :

- Des rencontres régulières entre leurs membres et avec des personnes ou des organismes qualifiés en fonction des thématiques abordées.
- La possibilité de désigner un ou plusieurs chargés de mission.
- La recherche de financements auprès d'institutions régionales, nationales et internationales.
- Les outils de communication communs ou ceux des festivals membres.